

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

BUFFIGNECOURT

Séance du 24 octobre 2013

L'an deux mille treize le 24 octobre à 19 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Nombre de conseillers	
-en exercice	10
-présents	6
-votants	7
-absents	4
-exclus	0

**PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L,**

ABSENT EXCUSE : SALADIN B *procuration* DUCHET C

**ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,**

Date de convocation :
20/10/2013

Date d'affichage :
30/10/2013

Mme PETRIGNET Laétitia a été nommée secrétaire

Madame Le Maire débute la réunion du Conseil Municipal en demandant l'accord des conseillers pour rajouter à l'ordre du jour de Conseil le vote de 4 devis concernant les travaux forestiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le rajout du vote de ces 4 devis à l'ordre du jour.

**OBJET :
Modification ordre
du jour**

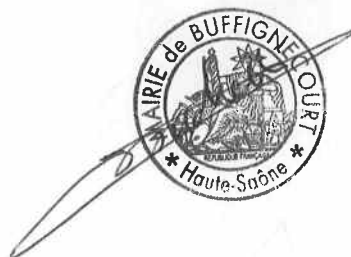
7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



DEPARTEMENT

de la

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT

VESOUL

CANTON

AMANCE

COMMUNE

BUFFAIGNECOURT

Date de la convocation des Conseillers

20/10/2013

NOMBRE DE MEMBRES

du Conseil Municipal en exercice :

10

Date d'affichage de la Délibération :

30/10/2013

OBJET : Assiette et destination
des coupes - EXERCICE 2014

La présente Délibération devra être
être adressée en triple exemplaire,
à la Préfecture (ou Sous-Préfecture)
AVANT le 30 juillet
de l'année qui précède celle de
l'exercice au titre duquel la
coupe est demandée

(1) Rayer les options non choisies.

ARRIVÉE

31 OCT. 2013

BUREAU DU COURRIER 3
PREFECTURE DE LA HAUTE SAONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille *treize*, le *24 octobre 2013*
le Conseil municipal de la Commune de
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Mme/M. *DUCHET Christel*

Présents : Mme(s)/M. *DUCHET C, PETRIGNET L, PERRIN L, HECHT C*
BERNARD F, BERNARD A

Absents : Mme(s)/M. *SALADIN B prononciation DUCHET C.*
INVERNIZZI F, MARGUIER L, POTIER J.

Mme/M. *PETRIGNET Laëticia* a été nommé secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

A - Approuve l'assiette des coupes de l'exercice *2014* dans les parcelles de la
forêt communale N° *17-18-20A-29-B*

B - Décide :

1°) de vendre sur pied, et par les soins de l'O.N.F.

a) en bloc les produits des parcelles N°

b) en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les
parcelles N° : *20A-29-17-18* selon les critères détaillés au § C1.

2°) de vendre en bois façonnés (1) sur coupe (1) en bord de route les arbres susceptibles
de fournir des grumes dans les parcelles N°
selon les critères détaillés au § C1.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un
marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'O.N.F. dans
le cadre : - d'une vente groupée (1)

- d'une vente particulière à la commune (1)

3°) de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles
N° : *8-17-18-20A-29* aux conditions détaillées au § D,
et en demande pour celà la délivrance.

4°) de partager, après façonnage et débardage (1), aux affouagistes le bois de chauffage
dans les parcelles N° :
et en demande pour celà la délivrance après exploitation,

C - Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :

1°) Pour les modes de vente § B1.b et § B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes
sont déterminés selon les critères suivants :

Essence	Ø à 130 cm. > ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
CHENE	<i>35</i>	<i>30</i>	* pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande
HETRE	<i>35</i>	<i>Hauteur</i>	
CHARME	<i>35</i>	<i>Portée</i>	
<i>Divers</i>	<i>35</i>	<i>25</i>	

2°) Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

A seule fousche vendue

D - Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

1°) L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms et signatures suivent :

- 1er garant : DUCHET Chastel P
- 2ème garant : PERRIN doulo
- 3ème garant : BERNARD Frédéric

2°) Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	R - Amélioration	Régénération	Eclaircie
Parcelle(s)	20A - 29	17R - 18R	8
Produits à exploiter	* *Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Tout le taillis *Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Seules les tiges griffées ou marquées en abandon <i>Marquage en Réserve</i>

3°) Conditions particulières.

.....

.....

.....

.....

4°) Délais d'exploitation :

Parcelle(s)	17R-18R	20A-29-17R-18R	8
Produits concernés	Petit Pied		1 ^{er} éclaircie
Début de la coupe	30/11/2013	30/11/2013	30/11/2013
Fin d'abattage et Façonnage	30/04/2014	30/04/2015	30/04/2015
Fin de Vidange	31/08/2014	31/10/2015	31/08/2014
Observations complémentaires		

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents .



Pour extrait conforme :
Le Maire

DÉPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	6
-votants	7
-absents	4
-exclus	0

Séance du **24 octobre 2013**

L'an deux mille treize le 24 octobre à 19 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L,**

ABSENT EXCUSE : SALADIN B procuration DUCHET C

**ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,**

Date de convocation :
20/10/2013

Date d'affichage :
30/10/2013

Mme PETRIGNET Laétitia a été nommée secrétaire

OBJET :
Repas du 31/10/2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'organiser un repas pour Halloween soit le 31/10/2013.
L'apéritif sera offert par la commune et une participation pour le repas de 10€ par adulte et 5€ par enfant sera demandée.

7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie

Le Maire



Pour extrait conforme :

ARRIVÉE

31 OCT. 2013

BUREAU DU COURRIER 3
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Commune

BUFFIGNECOURT

Séance du **24 octobre 2013**

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	6
-votants	7
-absents	4
-exclus	0

L'an deux mille treize le 24 octobre à 19 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, PETRIGNET L,

ABSENT EXCUSE : SALADIN B **procuration DUCHET C**

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L, INVERNIZZI F,

Date de convocation :
20/10/2013

Date d'affichage :
30/10/2013

Mme PETRIGNET Laëtitia a été nommée secrétaire

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les différents contrats et devis fournis par les services de l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale afin de mettre en valeur la coupe 11 en vue d'une meilleure vente au mois de décembre. Au lieu de vendre les bois sur pied ils seront abattus, mis par lots de qualités différentes et vendus en bord de route. Tout ce travail d'abattage, de bucheronnage et de classification donne lieu à des coûts supplémentaires listés ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis et contrats suivants :

- Ets COURTOISIER Mickael, abattage et façonnage pour la somme de 1492.65€ TTC
- Ets MERCIER Mickael, abattage et débardage pour la somme de 1492.65€ TTC
- Ets MUNSCHY Yannick, débardage pour la somme de 2511.60€ TTC
- Ets VAN'T VEER Marc, ehoupage pour la somme de 220.06€ TTC
- ONF, assistance à l'exploitation pour la somme de 1423.48€ TTC

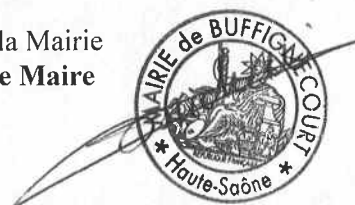
Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer ces documents et tous autres nécessaires à la réalisation de ces travaux.

7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :

OBJET :
Devis travaux forestiers coupe 11

ARRIVÉE

31 OCT. 2013

BUREAU DU COURRIER 3
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE